

Nos revendications balayées par la direction SNCF !

Les négociations salariales 2025 se sont déroulées sous pression des cheminotes et cheminots. Entre celles et ceux qui sont en grève et les autres qui attendaient les annonces de la direction d'entreprise pour se mobiliser, les NAO à la SNCF étaient loin d'être anodines. Le pouvoir d'achat, et donc la répartition des richesses créées par le travail des salarié.es, sont au cœur des rapports de force. Il suffit de voir la sortie médiatique du PDG de la SNCF dimanche dernier qui a joué la carte « bashing cheminot » pour essayer de nous culpabiliser de défendre notre pouvoir d'achat. La SNCF est l'entreprise ferroviaire qui fait le plus de profit en Europe, il est donc normal que les cheminots récupèrent le fruit de leur travail. Pour la fédération SUD-Rail, et si les cheminotes et cheminots le décident, nos revendications salariales ne s'arrêteront pas à cette table ronde.

Des propositions salariales provocantes !

Lors de la table ronde, la fédération SUD-Rail a porté des revendications qui traduisent une exigence de justice sociale, de reconnaissance réelle du travail accompli, et de respect pour les cheminots et cheminotes, quel que soit leur statut ou leur poste.

Notre première ligne rouge concerne l'augmentation générale des salaires que SUD-Rail, seule au niveau des organisations syndicales, souhaite en somme uniforme et non en % qui maintient injustement la hiérarchie des salaires.

- **Proposition de la direction d'entreprise** : 0,5% d'augmentation au 1^{er} avril 2025 pour toutes et tous

Concernant l'augmentation de la prime de travail, ou traction pour les ADC (et l'équivalent pour les cheminots contractuels sédentaires), SUD-Rail a exigé le respect des engagements pris par les SA pour certaines filières (train, circulation ...) et son extension à l'ensemble des cheminot.es.

- **Proposition de la direction** : augmentation de 15 euros par mois (et équivalent sur le traitement pour les contractuel.les sédentaires) à partir du 1^{er} avril 2025

La direction continue de s'opposer à l'objectif d'avoir une grille de rémunération unique statutaires/contractuels qui est pour notre organisation syndicale la seule garantie d'équité de traitement entre toutes les agents. Elle propose une négociation qui s'étale sur deux ans sur des mesures « en effet miroir » entre statutaires et contractuels, En s'obstinant dans son opposition à une refonte complète de la grille et en préférant du saupoudrage, la direction refuse de faire évoluer la grille de rémunération au profit de tous les cheminots...



Enveloppes des révisions salariales individuelles pour les contractuel.les

Maintien de l'AI de début de parcours en moyenne à 3% pour les nouveaux embauchés (effet rétroactif au 1^{er} Janvier)

1,1% pour les classes 1 à 6

1,2% pour les classes 7 à 9

Mesures d'amorçage liées à l'accord accord fin de carrière signé par les quatre fédérations.

Les propositions de la direction correspondent à 3800 PR hors compte sur 3 ans qui s'étalent de cette manière 2000 en 2025 / 1000 en 2026 et 800 en 2027. **Le DRH refuse de prendre des engagements en table ronde sur les conditions de mise en œuvre dans les commissions de notation.** Ces conditions seront définies plus tard avec les éventuelles signataires de l'accord, sans plus de précision.

- Réduction des délais de séjour maximal sur plusieurs Positions de Rémunération Pour les cheminot·es sur les positions (17 sur 18 / 21 sur 22 / 24 sur 25 / 29 sur 30 / 32 sur 33 - et ADC TA 11/12 / 12/13 et TB 14/15 – 18/19 et 19/20) nous passons à un délai de 4 ans pour une durée de 3 ans.

Mesures « bas salaires »

- Passage automatique au 1^{er} janvier 2025 de 140 statutaires au niveau 2 de la classe 2. Mesures similaires pour les contractuel.le.s.
- Respect du précédent engagement : pas un cheminot en dessous du SMIC + 10% soit 1580 euros net/mois.

Des mesures d'accompagnement de la vie quotidienne qui sont maintenues partiellement !

- Maintien du Forfait Mobilité Durable (pour répondre aux objectifs de la loi LOM du 24/12/2019) = allocation de 400 euros qui est cumulable avec la participation de l'employeur aux abonnements des transports publics de 75% Le DRH Groupe refuse de continuer l'aide financière pour l'achat d'un vélo.

Du côté de la méthodologie, le DRH Groupe nous annonce que les futures négociations salariales n'auront plus lieu à la fin de l'année, mais lors du 1^{er}

trimestre 2026 (pour les prochaines). Concernant celles de cette année, il accepte une clause de revoyure liée au contexte économique et à l'évolution de l'inflation.

L'austérité budgétaire, imposée par ce gouvernement illégitime, percute également notre pouvoir d'achat. La direction SNCF n'a cessé de répéter que le gouvernement surveillait nos négociations salariales. **Au lieu de défendre les cheminots auprès de l'état actionnaire, le DRH utilise un chantage patronal dans toute sa splendeur.** S'il n'y a pas d'accord, la direction SNCF n'appliquerait que les mesures « dites bas salaires ». La date limite de signature est fixée au 29 novembre ; la fédération SUD-Rail consultera ses adhérent·es.

Avec sa posture, la direction SNCF va inévitablement renforcer la colère sociale. Elle ne respecte pas ses engagements et refuse d'augmenter les salaires des cheminotes et cheminots. Si nos patrons voulaient mettre de l'huile sur le feu, ils n'auraient pas fait mieux !

Nos revendications sont légitimes, nous ne lâcherons rien pour nos salaires !

St Denis le 20 novembre 2024

FÉDÉRATION SUD-Rail – 38 RUE DES RENOILLERES - 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union
syndicale
Solidaires